

Cette étude est facilitée par l'énumération chronologique des actes insérés dans le Cartulaire et par une excellente table des noms de lieux et de personnes due à M. Georges Guigue, dont la compétence et le savoir s'affirment depuis longtemps déjà. Enfin, pour servir de guide au lecteur, M. A. Vachez a tracé une histoire succincte mais très habilement résumée de l'abbaye et accompagnée d'une liste des abbés d'Ainay qu'il a pu augmenter de quatre noms nouveaux dus aux recherches de M. C.-M. Guigue. Ce travail est rédigé avec la précision, la clarté, l'élégance et la pureté de style qui caractérisent les nombreux ouvrages de l'érudite écrivain. Je me permettrai seulement de relever une inexactitude. M. Vachez a cru voir une erreur de lecture dans le nom de l'abbé Bernard de Chambernac ou Chamberlac de Talard, qui siégea de 1107 à 1112, et il a proposé d'y substituer, par similitude de figuration, celui des Chalmazel Talaru. Il n'y a pas d'erreur de lecture; ce nom est autorisé par les indications précises de la Mure; le nom de Talard n'est pas inconnu dans nos provinces, comme il est dit, il est connu en Dauphiné et en Bresse. D'ailleurs, fût-il inexact, la version proposée ne serait pas admissible. Le prénom de Bernard n'a été porté par aucun membre de la famille de Talaru. Le nom de Chalmazel n'a été associé à celui de Talaru que depuis le xiv<sup>e</sup> siècle; avant cette époque il appartenait aux de Marcilly et il était celui d'un château qui ne fut bâti qu'en 1231. Le nom de Chalmazel ne peut donc pas être attribué à un personnage du commencement du xiii<sup>e</sup> siècle. Cette minime erreur est de peu d'importance, elle ne compromet nullement le savoir de M. Vachez; il était cependant nécessaire de la rectifier parce que le juste crédit qui est accordé à ses travaux l'aurait inévitablement propagée (1).

Mais un autre travail du même écrivain mérite d'être loué sans réserve. C'est la liste des possessions de l'abbaye, qu'il s'est appliqué à dresser en identifiant les noms anciens avec les appellations actuelles. Ceux-là seuls peuvent apprécier la somme de recherches nécessitées

---

(1). Nous devons observer toutefois que la substitution du nom de Bernard de Chalmazel de Talaru à celui de Bernard de Chambernac de Talaru a été proposée, pour la première fois, par M. Fisquet, dans la *France pontificale* (Métropole de Lyon et de Vienne, p. 724). A. V.